



Opposable à compter
du 3 Juin 2013



LE MAIRE

Michel NICOLET

PIECE 4- PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LORIOL DU COMTAT



territoires paysages jardins

Département de Vaucluse



COMMUNE DE LORIOL DU COMTAT

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

PIECE 4



EURYÈCE

cabinet d'études
environnement
urbanisme
foncier

ZI Bois des Lots
Allée du Rossignol
26 130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX

Téléphone : 04-75-04-78-24
Télécopie : 04-75-04-78-29



territoires. paysages & jardins

7 bis rue Victor Hugo
84 000 AVIGNON

Téléphone : 04-90-140-140
Télécopie : 04-90-140-141

E-mail : contact@kanope.fr
Internet : www.kanope.fr

Réf doc : R90061 – ER1 - ETU- ME- 1 – 004

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	P.REY BARIAL	R.GIRARD	27/05/2010	Création
B	P.REY BARIAL	R.GIRARD	10/06/2010	Modifications suite aux remarques de la commune
C	P.REY BARIAL	R.GIRARD	15/06/2010	Modifications demandées par la commune suite à la réunion du 11/06/2010
D	P.REY BARIAL	R.GIRARD	06/07/2010	Modifications suite aux remarques des PPA
E	L. FAYOLLE	R.GIRARD	10/03/2011	Derniers ajustements

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE	3
CONSTRUIRE ET VALORISER L'IDENTITE LORIOLAISE	4
<i>ORIENTATION 1.1 - PROTEGER LE PATRIMOINE AGRICOLE COMME COMPOSANTE DU PAYSAGE LORIOLAIS</i>	<i>5</i>
<i>ORIENTATION 1.2 - PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE PAYSAGER</i>	<i>7</i>
CARTE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS PAYSAGERES	11
MIEUX CIRCULER ET SE DEPLACER AUTREMENT	12
<i>ORIENTATION 2.1 - FLUIDIFIER ET SECURISER LA CIRCULATION AUTOMOBILE</i>	<i>13</i>
<i>ORIENTATION 2.2 - FAVORISER LES DEPLACEMENTS DOUX</i>	<i>15</i>
<i>ORIENTATION 2.3 - RETISSER DU LIEN</i>	<i>17</i>
CARTE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS EN MATIERE DE DEPLACEMENTS	20
METTRE EN OEUVRE UN DEVELOPPEMENT URBAIN EQUILIBRE ET RAISONNE	21
<i>ORIENTATION 3.1 - PERMETTRE L'ACCES AU LOGEMENT</i>	<i>22</i>
<i>ORIENTATION 3.2 - PROMOUVOIR UNE URBANISATION REFLECHIE DU TERRITOIRE COMMUNAL</i>	<i>23</i>
PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LIMITER LES RISQUES	25
<i>ORIENTATION 4.1 - PREVENIR LES RISQUES LIES A L'INONDATION</i>	<i>26</i>
<i>ORIENTATION 4.2 - DISPOSER D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT PERFORMANT ET EN ADEQUATION AVEC LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS</i>	<i>27</i>
SOUTENIR ET FAVORISER LE POTENTIEL ECONOMIQUE LORIOLAIS	28
<i>ORIENTATION 5.1 - CONFORTER L'ACTIVITE AGRICOLE</i>	<i>29</i>
<i>ORIENTATION 5.2 - PERMETTRE LA RECONVERSION DE FRICHE INDUSTRIELLE</i>	<i>30</i>
<i>ORIENTATION 5.3 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</i>	<i>31</i>
CARTE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS ECONOMIQUES	32

PREAMBULE

Le Plan Local d'Urbanisme repose sur une approche globale et durable du territoire de Loriol du Comtat.

Les notions de projet urbain, de valorisation et de préservation sont au coeur du PLU et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce dernier constitue la colonne vertébrale du document d'urbanisme. Il retranscrit la politique de développement et les intentions de la commune.

Le PADD découle des objectifs communaux et définit les grandes orientations générales d'urbanisme et d'aménagement dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme :

- le respect du principe d'équilibre entre le renouvellement urbain et le développement urbain maîtrisé, d'une part, et la préservation des espaces naturels ou agricoles et des paysages, d'autre part.

- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale, en organisant d'une part les capacités de construction, et de réhabilitation pour satisfaire sans discrimination, les besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités et d'équipements, et d'autre part en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de gestion des eaux.

- l'utilisation économe et équilibrée des espaces, intégrant, la maîtrise des besoins en déplacements et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels et urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et nuisances de toute nature.

Ainsi, le PADD cherche à définir le cadre d'un développement maîtrisé qui puisse concilier développement économique et social et préservation d'un environnement de qualité ainsi qu'assurer à tous les habitants un cadre de vie agréable.

L'ensemble des dispositions, actions, démarches d'aménagement, de préservation et de valorisation, définies par le PLU concourt à tisser et valoriser l'identité territoriale de LORIOL DU COMTAT.

Dans cette perspective, le PADD s'organise autour de cinq thèmes fondateurs non hiérarchisé :

1. Construire et valoriser l'identité loriolaise
2. Mieux circuler et se déplacer autrement
3. Mettre en oeuvre un développement urbain équilibré et raisonné
4. Préserver l'environnement, prévenir les risques
5. Soutenir et favoriser le potentiel économique loriolais

Ces thèmes convergent vers un même objectif : tendre résolument à un schéma d'aménagement adapté, équilibré et respectueux, capable d'anticiper sur les évolutions futures et **faire de Loriol du Comtat, un territoire attractif au sein de l'agglomération comtadine.**



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

CONSTRUIRE ET VALORISER L'IDENTITE LORIOLAISE



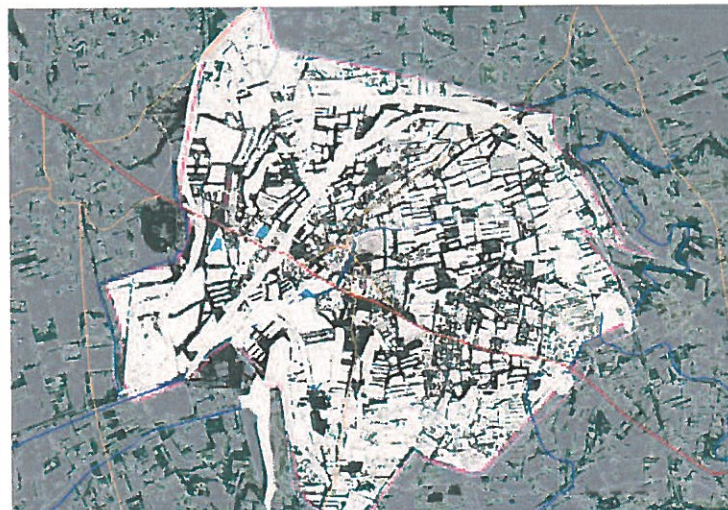
ORIENTATION 1.1 - PROTEGER LE PATRIMOINE AGRICOLE COMME COMPOSANTE DU PAYSAGE LORIOLAIS

- Repérer le chevelu hydraulique et végétal, éléments identitaires et structurants du paysage agricole



Tout un système d'irrigation s'est construit au cours des siècles, marqué par la réalisation du canal de Carpentras au XIX^{ème} siècle.

La commune est ainsi dotée d'un patrimoine hydraulique riche et varié qui mérite une protection dans le cadre du PLU (canal de 5 cantons et filioles qui en dépendent, Pont aqueduc des 5 cantons, canal de Carpentras,...)



Maillage des haies, composante essentielle du paysage

Le PLU s'attachera à identifier et protéger également les éléments végétaux emblématiques : spécimens arborés d'intérêt, alignements d'arbres qui structurent le paysage (tels que l'allée du château de Taulaud) et les écrans végétaux qui structurent, rythment le



paysage agricole. Différents niveaux de protection seront proposés dans le cadre du PLU : espace boisé classé, éléments du paysage à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier (Art.L. 123-1-7 CU ou R.442-2 CU)



- Mettre en valeur et préserver le patrimoine bâti remarquable

L'identité loriolaise se lit au travers d'un patrimoine bâti vernaculaire riche et varié, que le PLU identifiera et protégera notamment :



- les petits cabanons qui s'égrènent sur le territoire communal (*Recensement et protection au titre de l'article L. 123-1-7 CU: «monuments, sites, et secteurs à protéger, mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection»*)



- le bâti agricole plus particulièrement les anciens bâtiments présentant un caractère patrimonial, architectural.

- Promouvoir les jardins familiaux à proximité des zones d'urbanisation



Le territoire de Loriol du Comtat se caractérise par la forte tradition de culture maraîchère. la commune souhaite aujourd'hui valoriser les espaces à proximité des zones d'urbanisation par l'implantation de jardins familiaux. Cet espace dédié fera l'objet d'un classement en zone Nj au règlement graphique.

ORIENTATION 1.2 - PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE PAYSAGER

La qualité du grand paysage participe à l'identité loriolaise. Ce paysage doit être préservé et mis en valeur par l'identification et la hiérarchisation des espaces ainsi que la mise en place de protections, incitations et recommandations adaptées.

- Maintenir, préserver les valeurs paysagères structurantes et identitaires de Loriol



Le territoire communal offre de grandes percées visuelles sur le Mont Ventoux et les Dentelles de Montmirail qu'il convient de maintenir par des espaces de respiration.

Par ailleurs, le caractère champêtre de l'entrée sud- route de Monteux doit être préservé par le classement en espaces boisés classés au PLU des alignements de peupliers. Ces espaces boisés contribuent à conforter l'aspect bucolique de cette entrée de ville.

- Protéger les entités boisées du territoire



Le couvert forestier est peu présent sur le territoire. Ces rares éminences boisées se concentrent essentiellement sur des espaces collinaires à l'ouest et le sud du territoire. Ces zones boisées apportent une sensation de relief dans le paysage de plaine et limitent le champ visuel. le PLU s'attachera à protéger ces entités boisées par un classement en espace boisé classé

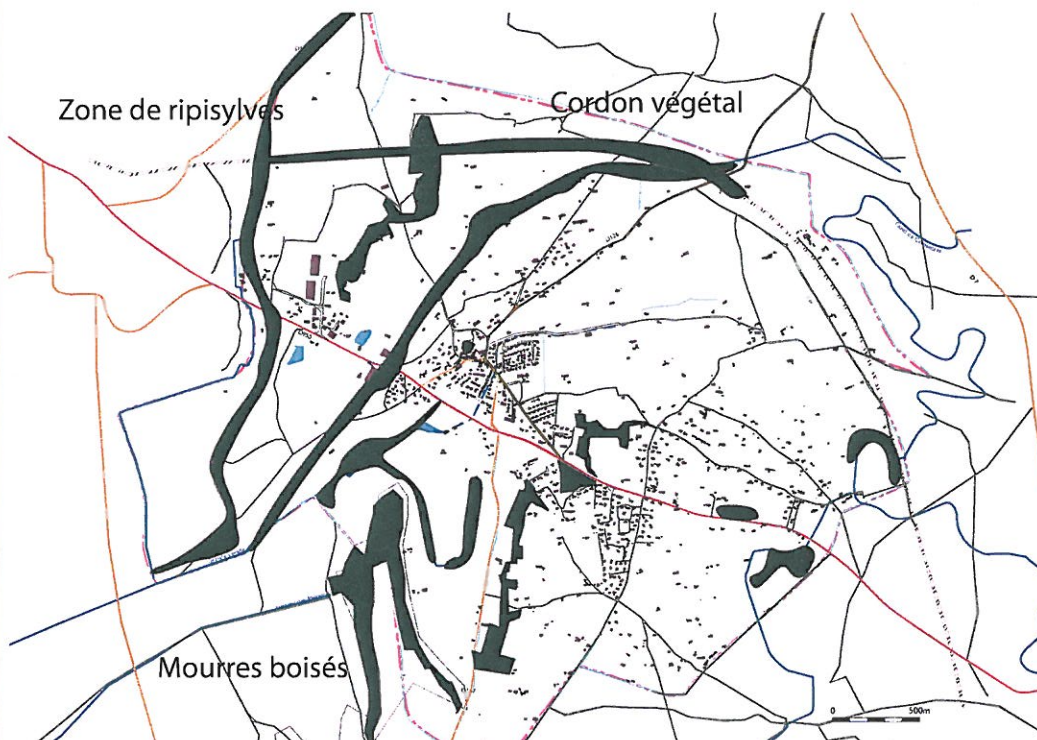


Maintenir les coulées vertes ou corridors végétaux



Les ripisylves apparaissent en lignes continues et épaisses le long du parcours de la Mède et du Brégoux. Celles-ci constituent des coulées vertes marquant le territoire communal qu'il est important de protéger comme corridor écologique (circulation et préservation de la faune et de la flore) mais également comme espace de respiration dans l'espace agricole et urbain.

La voie ferrée faisant actuellement l'objet d'un aménagement cycles-piétons (VIA VENAISSIA) constitue également un corridor végétal d'importance à préserver.



- Conserver des espaces de respiration dans les zones urbaines

L'urbanisation de Loriol a créé une césure entre centre bourg et extension urbaine à l'Est (issue du mitage de l'espace agricole). Ces espaces de respiration permettent d'assurer une transition entre ces deux types d'espaces et assurent des percées visuelles vers le grand paysage. Le PLU s'attachera à conserver ces espaces et à les valoriser.

- Favoriser une transition harmonieuse et marquer l'identité communale dans le continuum Sarriens- Carpentras

L'objectif est d'atténuer la perception d'une identité unique le long du parcours de la route départementale n°950 entre Carpentras et Sarriens.

Ceci passe par plusieurs actions :

- maintien et valorisation de la coupure verte marquant l'entrée de village Est ;
- maintien des respirations vers le Mont Ventoux et les Dentelles de Montmirail ;
- réalisation des aménagements paysagers et de sécurité afin de donner un caractère plus urbain à l'axe avec une unité de traitement de part et d'autre ;
- restructurer, compléter et organiser le bâti le long de l'axe (activités commerciales, zones résidentielles fortement diffuses en entrée de village Est, ...)

L'autre enjeu majeur exposé plus loin est d'avoir une lecture différenciée de chacune des zones résidentielles et de favoriser, retraiter les pénétrantes.





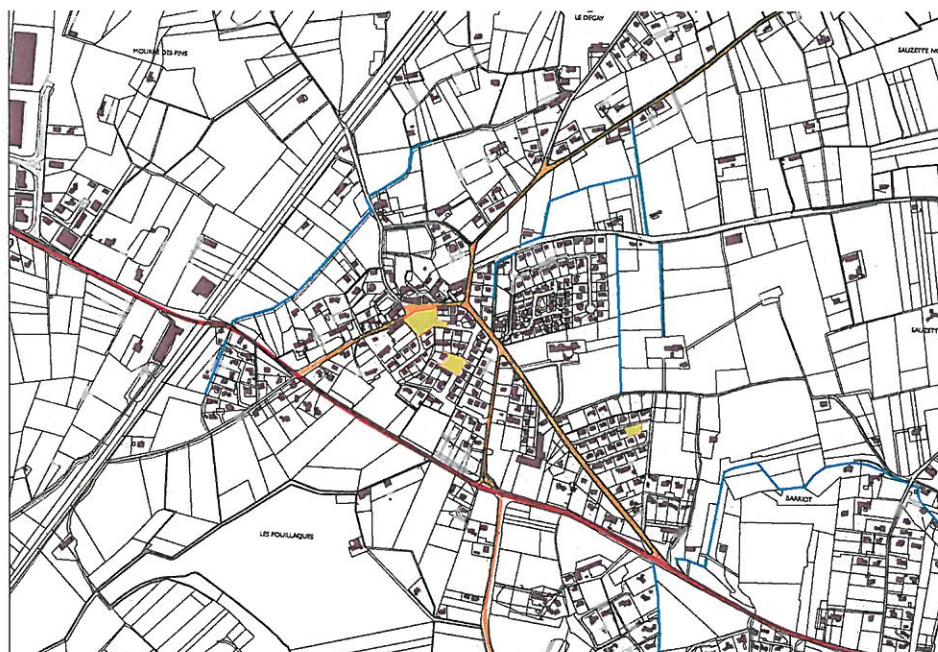
- **Améliorer, requalifier les espaces publics (zoom sur la place publique de la mairie) pour valoriser l'identité du centre bourg**



L'identité du village se construit à travers ses espaces publics. Il est nécessaire de requalifier ces derniers afin de rompre avec la logique routière actuelle pour tendre vers une logique villageoise.

La place de la mairie constitue l'espace public principal en lien direct avec les commerces de proximité. Cependant, cet espace est actuellement dédié au stationnement.

L'objectif est de traiter cette place comme un coeur de village en lien avec les commerces et les équipements publics à proximité afin de créer, valoriser l'identité villageoise de Loriol du Comtat.

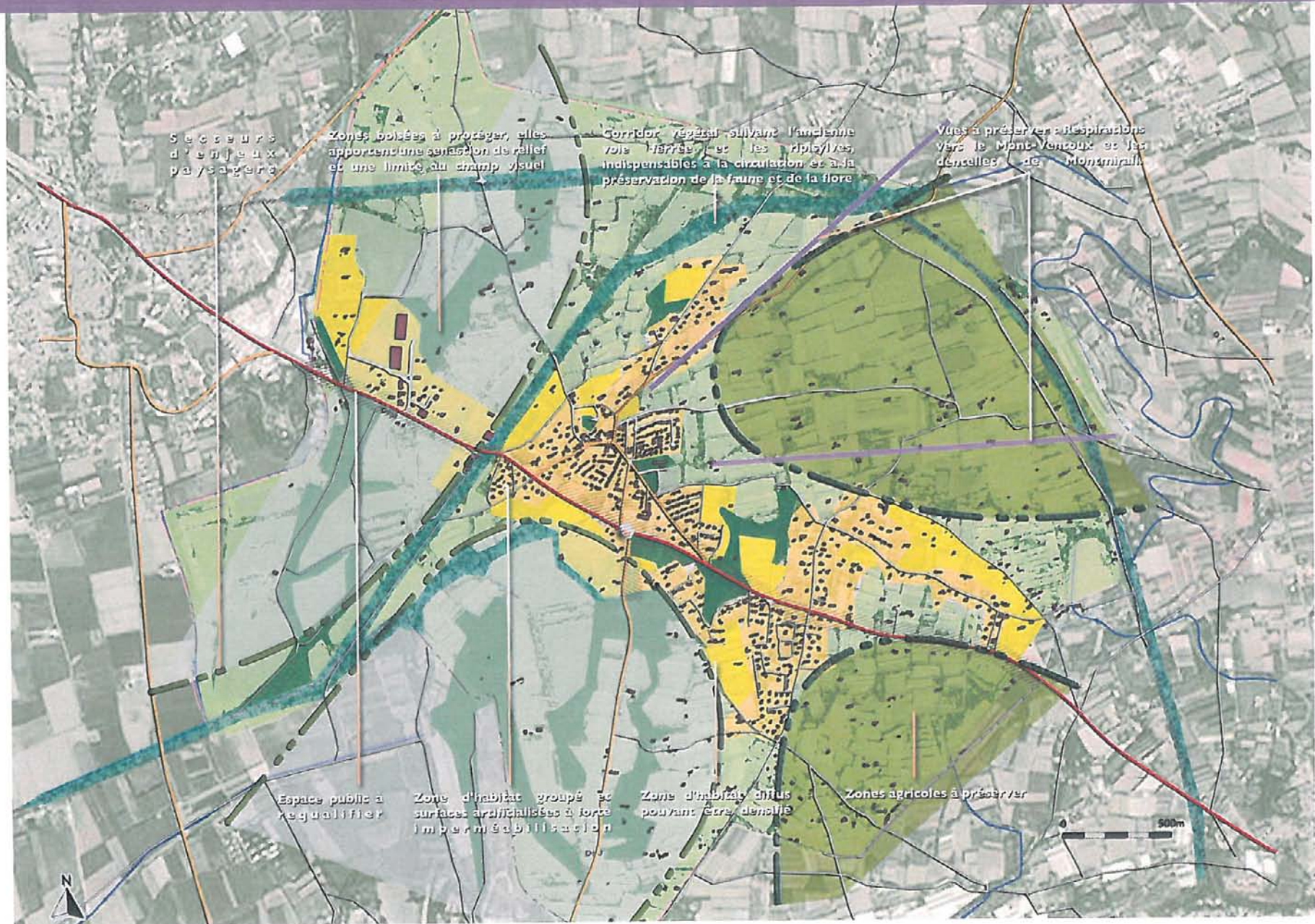


- **Promouvoir la qualité paysagère dans les espaces collectifs des nouvelles zones résidentielles et favoriser le retraitement des espaces collectifs dans les zones existantes**

Les lotissements présents sur le territoire communal sont autant d'entités autonomes avec leurs propres logiques de fonctionnement et leurs propres identités. Il s'agit donc d'harmoniser les espaces communs des futures zones par un traitement paysager adapté et qualitatif (intégration cheminements doux, palettes de couleurs,...). Certaines zones actuelles pourront également bénéficier d'une requalification de ces espaces communs.



CARTE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS PAYSAGÈRES



ORIENTATION 1.1 - PROTEGER LE PATRIMOINE AGRICOLE COMME COMPOSANTE DU PAYSAGE LORIOLAIS

- Repérer le chevelu hydraulique et végétal, éléments identitaires et structurants du paysage agricole



Tout un système d'irrigation s'est construit au cours des siècles, marqué par la réalisation du canal de Carpentras au XIXème siècle.

La commune est ainsi dotée d'un patrimoine hydraulique riche et varié qui mérite une protection dans le cadre du PLU (canal de 5 cantons et filioles qui en dépendent, Pont aqueduc des 5 cantons, canal de Carpentras,...)



Maillage des haies, composante essentielle du paysage

Le PLU s'attachera à identifier et protéger également les éléments végétaux emblématiques : spécimens arborés d'intérêt, alignements d'arbres qui structurent le paysage (tels que l'allée du château de Taulaud) et les écrans végétaux qui structurent, rythment le



paysage agricole. Différents niveaux de protection seront proposés dans le cadre du PLU : espace boisé classé, éléments du paysage à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier (Art.L. 123-1-7 CU ou R.442-2 CU)

- **Mettre en valeur et préserver le patrimoine bâti remarquable**

L'identité loriolaise se lit au travers d'un patrimoine bâti vernaculaire riche et varié, que le PLU identifiera et protégera notamment :



• les petits cabanons qui s'égrènent sur le territoire communal (*Recensement et protection au titre de l'article L. 123-1-7 CU: «monuments, sites, et secteurs à protéger, mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection»*)



• le bâti agricole plus particulièrement les anciens bâtiments présentant un caractère patrimonial, architectural.

- **Promouvoir les jardins familiaux à proximité des zones d'urbanisation**



Le territoire de Loriol du Comtat se caractérise par la forte tradition de culture maraîchère. la commune souhaite aujourd'hui valoriser les espaces à proximité des zones d'urbanisation par l'implantation de jardins familiaux. Cet espace dédié fera l'objet d'un classement en zone Nj au règlement graphique.

ORIENTATION 1.2 - PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE PAYSAGER

La qualité du grand paysage participe à l'identité loriolaise. Ce paysage doit être préservé et mis en valeur par l'identification et la hiérarchisation des espaces ainsi que la mise en place de protections, incitations et recommandations adaptées.

- Maintenir, préserver les valeurs paysagères structurantes et identitaires de Loriol



Le territoire communal offre de grandes percées visuelles sur le Mont Ventoux et les Dentelles de Montmirail qu'il convient de maintenir par des espaces de respiration.

Par ailleurs, le caractère champêtre de l'entrée sud- route de Monteux doit être préservé par le classement en espaces boisés classés au PLU des alignements de peupliers. Ces espaces boisés contribuent à conforter l'aspect bucolique de cette entrée de ville.

- Protéger les entités boisées du territoire



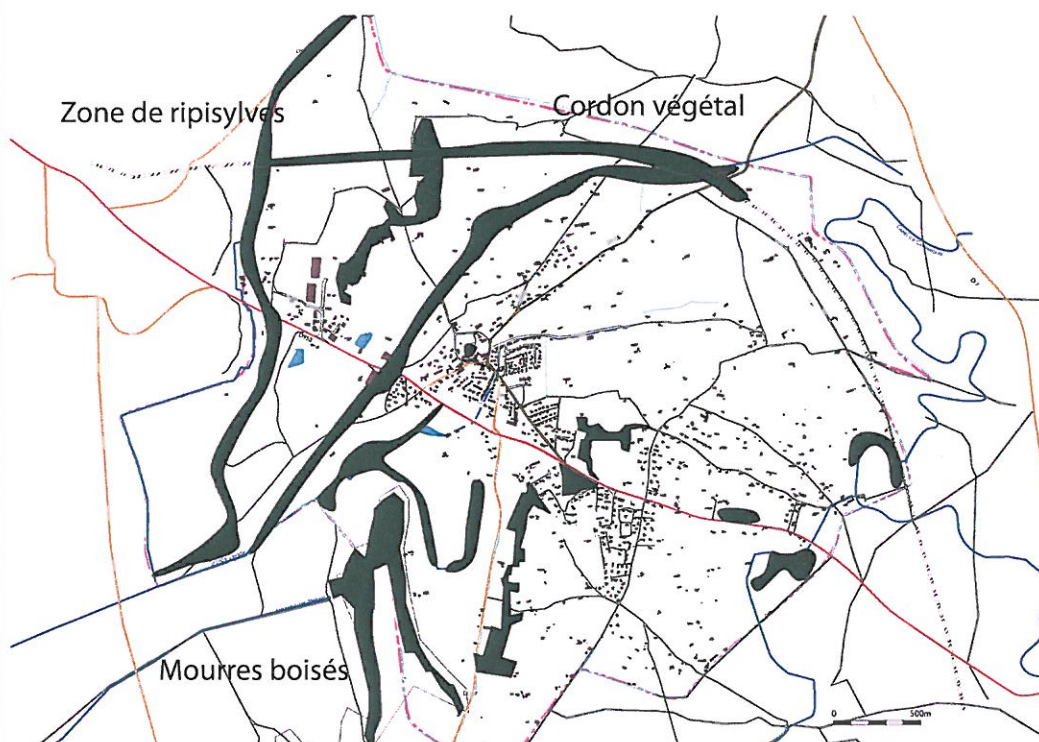
Le couvert forestier est peu présent sur le territoire. Ces rares éminences boisées se concentrent essentiellement sur des espaces collinaires à l'ouest et le sud du territoire. Ces zones boisées apportent une sensation de relief dans le paysage de plaine et limitent le champ visuel. Le PLU s'attachera à protéger ces entités boisées par un classement en espace boisé classé

- Maintenir les coulées vertes ou corridors végétaux



Les ripisylves apparaissent en lignes continues et épaisses le long du parcours de la Mède et du Brégoux. Celles-ci constituent des coulées vertes marquant le territoire communal qu'il est important de protéger comme corridor écologique (circulation et préservation de la faune et de la flore) mais également comme espace de respiration dans l'espace agricole et urbain.

La voie ferrée faisant actuellement l'objet d'un aménagement cycles-piétons (VIA VENAISSIA) constitue également un corridor végétal d'importance à préserver.



- **Conserver des espaces de respiration dans les zones urbaines**

L'urbanisation de Loriol a créé une césure entre centre bourg et extension urbaine à l'Est (issue du mitage de l'espace agricole). Ces espaces de respiration permettent d'assurer une transition entre ces deux types d'espaces et assurent des percées visuelles vers le grand paysage. Le PLU s'attachera à conserver ces espaces et à les valoriser.

- **Favoriser une transition harmonieuse et marquer l'identité communale dans le continuum Sarrians- Carpentras**

L'objectif est d'atténuer la perception d'une identité unique le long du parcours de la route départementale n°950 entre Carpentras et Sarrians.

Ceci passe par plusieurs actions :

- maintien et valorisation de la coupure verte marquant l'entrée de village Est ;
- maintien des respirations vers le Mont Ventoux et les Dentelles de Montmirail ;
- réalisation des aménagements paysagers et de sécurité afin de donner un caractère plus urbain à l'axe avec une unité de traitement de part et d'autre ;
- restructurer, compléter et organiser le bâti le long de l'axe (activités commerciales, zones résidentielles fortement diffuses en entrée de village Est, ...)

L'autre enjeu majeur exposé plus loin est d'avoir une lecture différenciée de chacune des zones résidentielles et de favoriser, retraiter les pénétrantes.



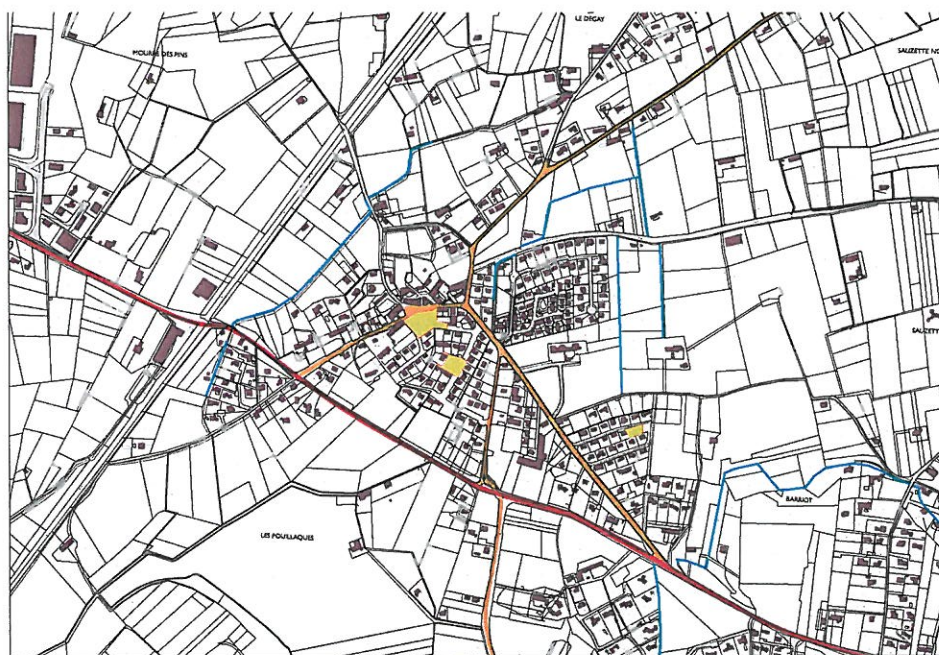
- **Améliorer, requalifier les espaces publics (zoom sur la place publique de la mairie) pour valoriser l'identité du centre bourg**



L'identité du village se construit à travers ses espaces publics. Il est nécessaire de requalifier ces derniers afin de rompre avec la logique routière actuelle pour tendre vers une logique villageoise.

La place de la mairie constitue l'espace public principal en lien direct avec les commerces de proximité. Cependant, cet espace est actuellement dédié au stationnement.

L'objectif est de traiter cette place comme un coeur de village en lien avec les commerces et les équipements publics à proximité afin de créer, valoriser l'identité villageoise de Loriol du Comtat.

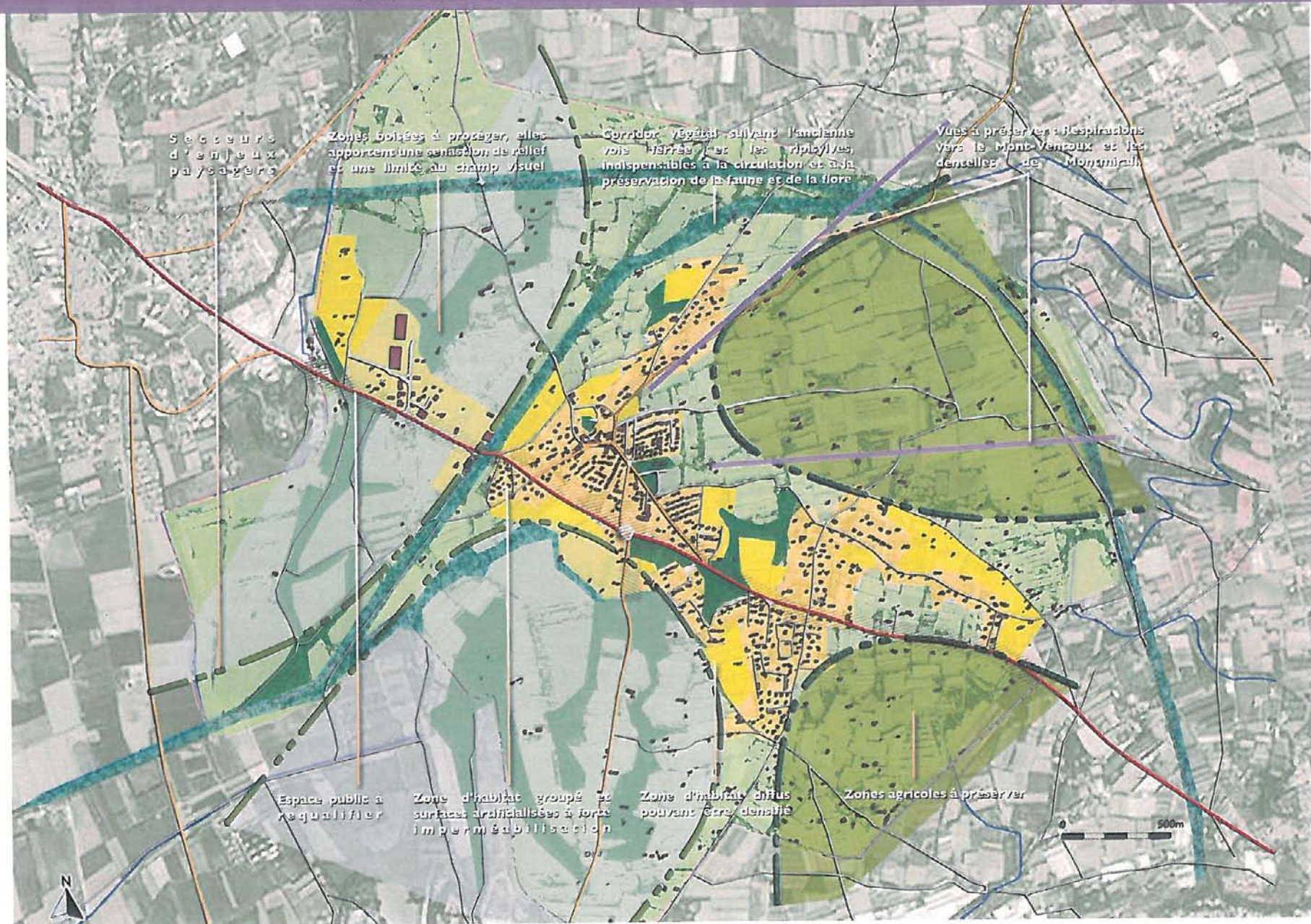


- **Promouvoir la qualité paysagère dans les espaces collectifs des nouvelles zones résidentielles et favoriser le retraitement des espaces collectifs dans les zones existantes**

Les lotissements présents sur le territoire communal sont autant d'entités autonomes avec leurs propres logiques de fonctionnement et leurs propres identités. Il s'agit donc d'harmoniser les espaces communs des futures zones par un traitement paysager adapté et qualitatif (intégration cheminements doux, palettes de couleurs,...). Certaines zones actuelles pourront également bénéficier d'une requalification de ces espaces communs.



CARTE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS PAYSAGÈRES



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

MIEUX CIRCULER ET SE DEPLACER AUTREMENT



ORIENTATION 2.1 - FLUIDIFIER ET SECURISER LA CIRCULATION AUTOMOBILE

L'étalement urbain des dernières décennies a contribué à accentuer les déplacements individuels. Cependant le recours exclusif à l'automobile génère des inconvénients significatifs : nuisances sonores, conflits d'usage avec les modes doux (trottoirs encombrés ou absents), qualité de l'air,...

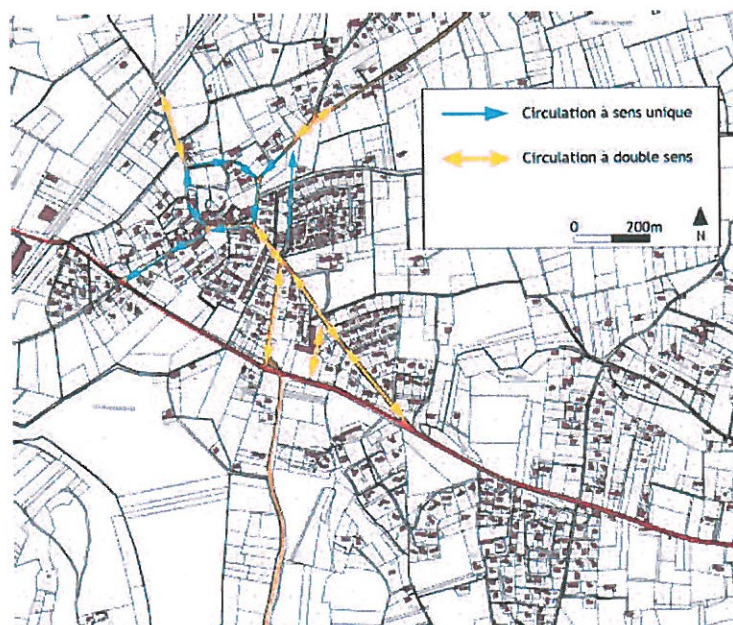
Il s'agit aujourd'hui de trouver un meilleur équilibre entre les différents modes de déplacements et de partager la voirie.

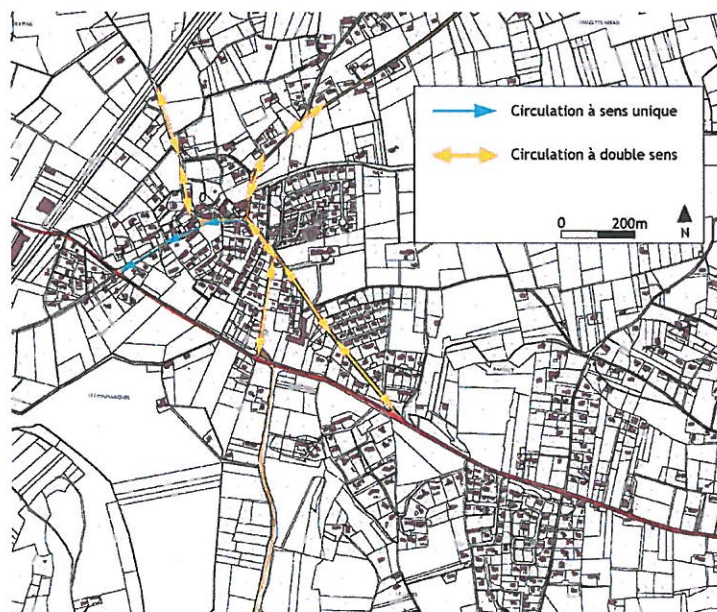
Le PLU s'attache aujourd'hui à mettre en oeuvre une stratégie afin de faciliter les déplacements, à maîtriser le trafic automobile et le stationnement et donner une place privilégiée aux modes de déplacements doux.

- Organiser et sécuriser le déplacement automobile dans le centre ancien

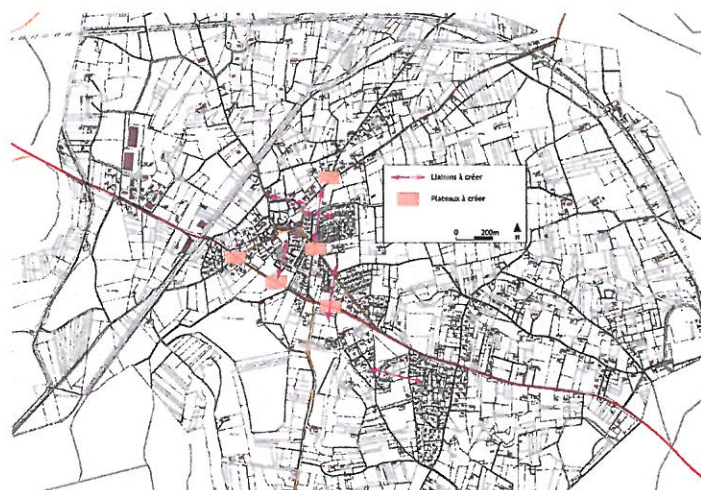
Le centre de Loriol est fortement contraint par un flux automobile incessant, à double sens. Le trafic et l'absence de dispositifs de ralentissement et de sécurisation aux abords des équipements publics et plus précisément du groupe scolaire fait peser des risques en terme de sécurité (absence de visibilité à proximité du café de la place de la Mairie) mais également en terme d'attractivité.

Ainsi le PLU intègre dans sa démarche, une mise en sens unique du centre ancien afin d'éviter une circulation trop intense. Ce dispositif s'accompagne d'une requalification des voiries et des croisements dangereux (plateaux traversants, zone 30, ...) qui permettra de sécuriser les déplacements.





Il existe à proximité du centre urbain, de nombreux croisements dangereux soit en raison d'une voie de gabarit très routière propice à une vitesse excessive, soit en raison de la présence de piétons en centre village (école, mairie,...).



Afin de réduire la vitesse, l'aménagement de ces carrefours est nécessaire par le biais de plateaux traversants ou par la mise en place de quelques bandes structurantes en béton signalant le ralentissement.

- **Donner un caractère plus urbain aux axes (ralentissement de la circulation automobile, qualité paysagère) plus particulièrement à la RD n°950.**

La route départementale n°950 est une coupure physique dans le territoire communal. Cet axe a une morphologie de route à grand trafic, avec des bas-côtés, l'absence de trottoirs ou de cheminements cycles, et une urbanisation linéaire peu structurée et sans traitement paysager.

Le PLU est l'occasion d'intégrer une réelle réflexion sur le traitement de cette voie par le biais d'une orientation d'aménagement. La partie ouest de l'axe fera l'objet d'une étude loi Barnier.

ORIENTATION 2.2 - FAVORISER LES DEPLACEMENTS DOUX

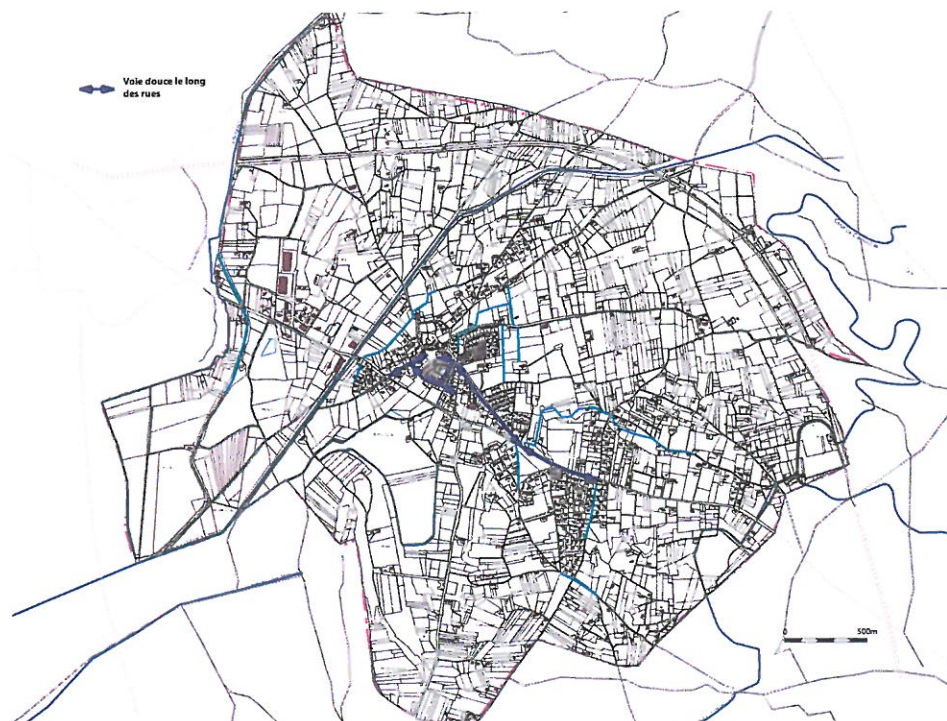
Le PLU souhaite également favoriser les circulations alternatives à la voiture individuelle pour les trajets de proximité.

- **Aménager les voies pour favoriser les déplacements piétons et cycles en priorité des zones d'habitat vers les équipements collectifs et publics (centre bourg).**

Dans les lotissements proches du centre village, les voies ne sont pas toujours à l'échelle des lieux, les espaces sont mal définis et favorisent la circulation automobile.

Il s'agit de créer un véritable maillage de liaisons douces interquartiers (pistes cyclables, cheminements piétons) entre quartiers et vers les équipements publics, sur l'ensemble de la commune par le biais notamment d'emplacements réservés et d'orientations d'aménagement dans les nouvelles zones d'extension urbaine.

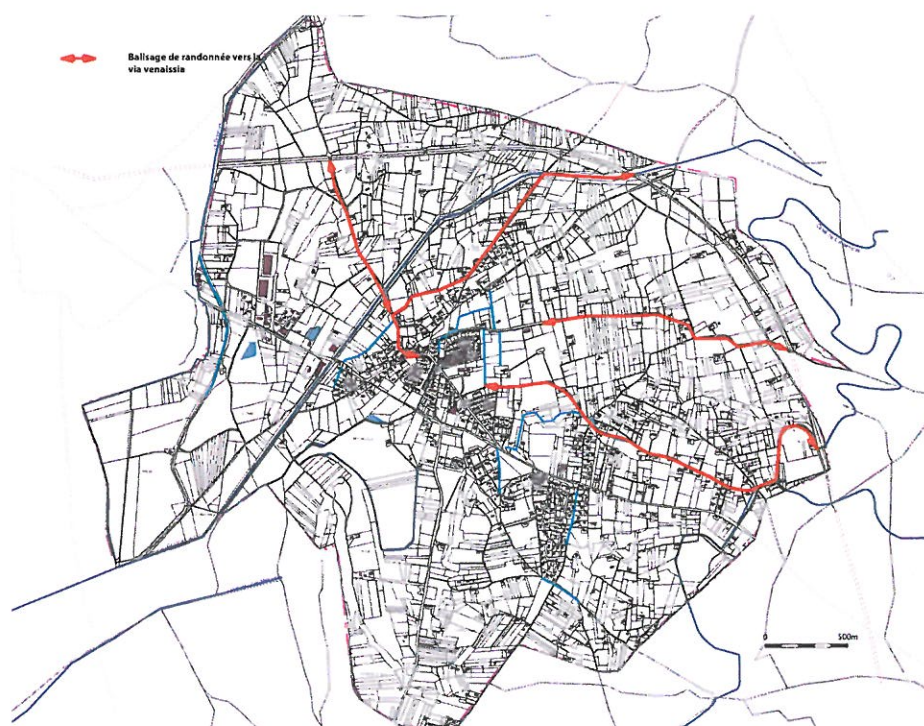
Cette disposition permettrait ainsi de sécuriser les déplacements cycles et piétons.

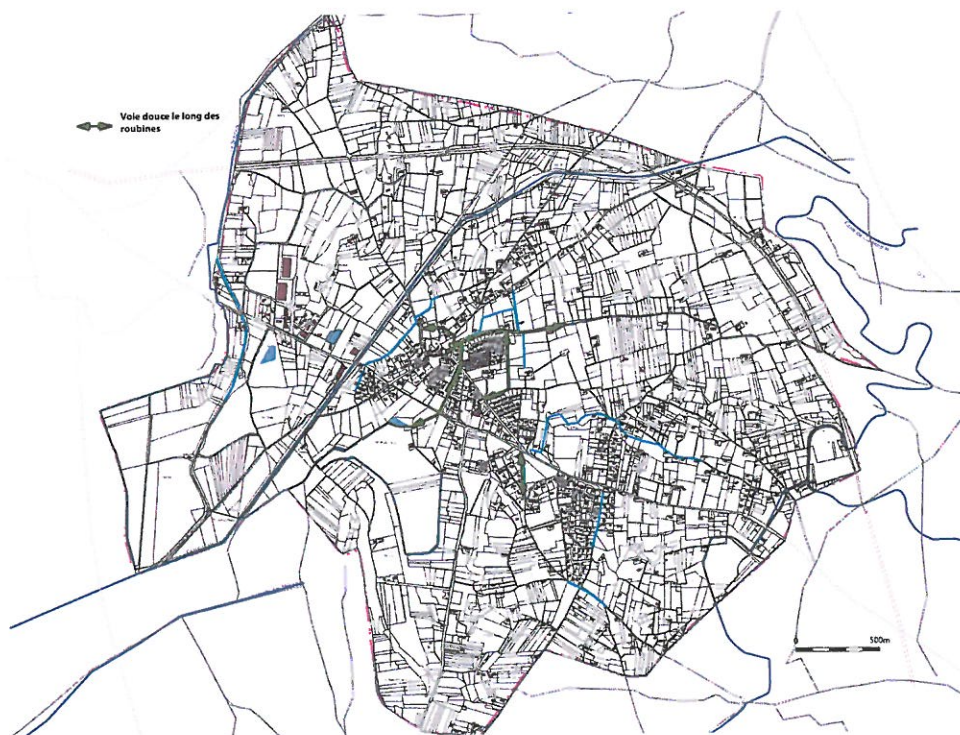


- Valoriser les circulations douces dans une optique de développement du tourisme vert : la VIA VENAISSIA en lien avec la mise en valeur du patrimoine hydraulique de la commune



Le parcours de la VIA VENAISSIA, itinéraire cyclable à l'échelle départementale, passe par le nord de la commune de Loriol du Comtat suivant l'ancienne ligne de chemin de fer. Cette voie verte est l'occasion de mettre en valeur le patrimoine loriolais en favorisant les liaisons douces vers le centre ancien et afin d'amener le cyclotouriste à découvrir le patrimoine hydraulique (aqueduc des 5 cantons, canaux, filioles,...) au-delà du patrimoine paysager de la commune.





ORIENTATION 2.3 - RETISSER DU LIEN

- **Désenclaver les zones d'habitat en créant des liaisons inter-quartiers pour un meilleur fonctionnement urbain**

La commune de Loriol du comtat se caractérise par une urbanisation récente par entités autonomes, avec leur logique propre de fonctionnement, accessibles uniquement par les grands axes de circulation. De nombreux lotissements se sont isolés au fil du temps par le biais de portails, barrières...

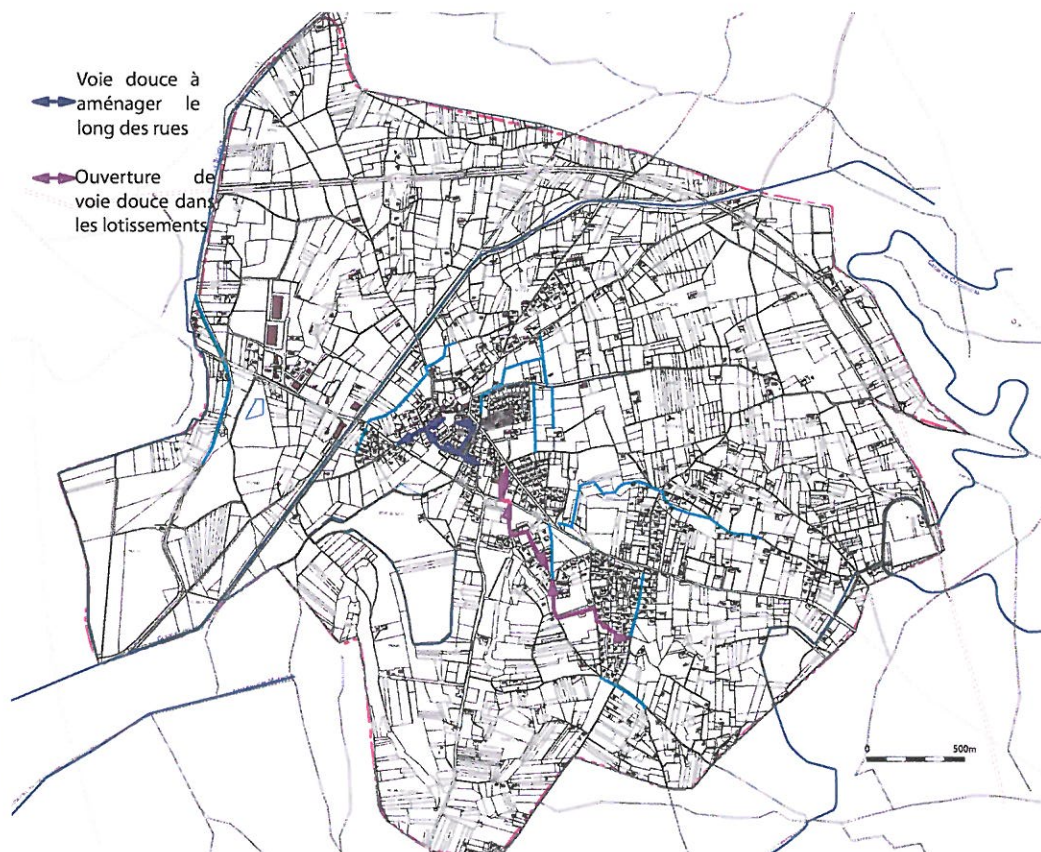


Cette organisation urbaine ne permet pas de favoriser un bon fonctionnement urbain, il est donc nécessaire de désenclaver, d'ouvrir ces zones par la création de liaisons interquartiers.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

MIEUX CIRCULER ET SE DEPLACER AUTREMENT

Le PLU s'attachera à créer ces liaisons douces par le biais d'emplacements réservés ou par des orientations d'aménagement sur les secteurs à densifier ou de conquête urbaine.

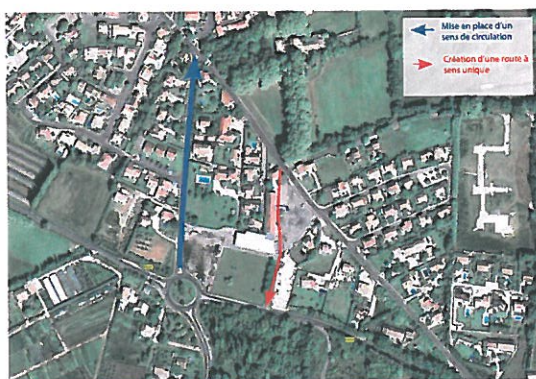


- Créer de nouveaux axes pour remailler le territoire communal

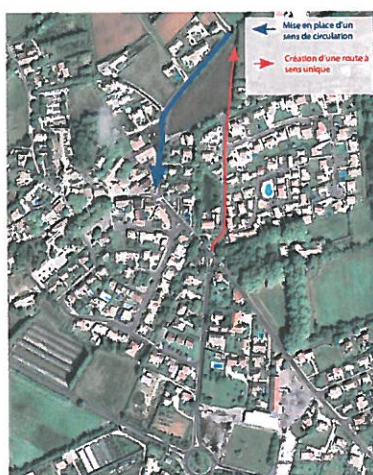


Le centre ancien est construit sous une forme circulaire, cependant le tour de ville n'existe pas dans les faits. Il s'agit donc de créer un véritable tour de ville à usage des riverains, piétons et cycles pour apporter une respiration au village, améliorer le fonctionnement viaire du centre ancien tout en limitant le flux automobile.

Par ailleurs, le centre village est essentiellement défini par une rue, une place et la concentration des bâtiments publics et des commerces. Il s'agit donc en parallèle de la densification du secteur de créer de nouveaux axes de circulation à travers les nouveaux quartiers et en lien direct avec le centre ancien.



Le bâtiment industriel en centre village constitue un potentiel d'ouverture d'un axe de circulation en parallèle de l'axe Monteux-Aubignan. Cette mesure sera complétée par la mise en place d'un sens de circulation concourant à réduire la fréquentation de la RD 950.

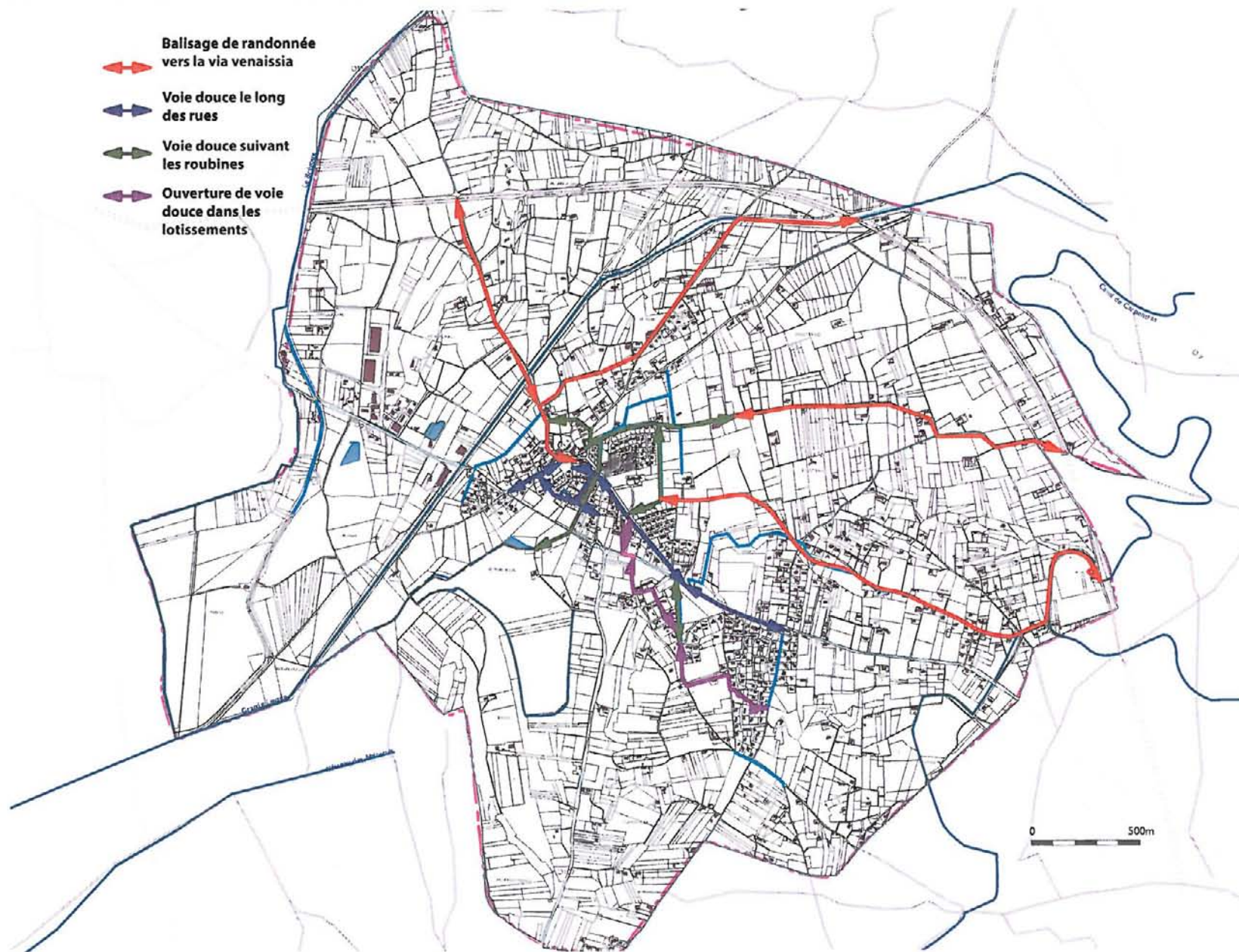


La déviation de Carpentras a provoqué un afflux de circulation dans le village. Il est donc important de sécuriser et de canaliser la circulation. La mise en sens unique de cette voie dans la continuité de l'axe actuel offre une alternative à la situation actuelle.

Les piétons et cyclistes seront redirigés sur d'autres axes aménagés à leur effet afin de sécuriser leurs déplacements vers le centre ancien.

CARTE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENTS

-  **Balisage de randonnée vers la via venaisia**
-  **Voie douce le long des rues**
-  **Voie douce suivant les roubines**
-  **Ouverture de voie douce dans les lotissements**



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

METTRE EN OEUVRE UN DEVELOPPEMENT URBAIN EQUILIBRE ET RAISONNE



ORIENTATION 3.1 - PERMETTRE L'ACCES AU LOGEMENT

- Capacité d'accueil des habitants

Le PLU de Loriol limite l'accroissement de la population à un seuil maximal de 550 habitants supplémentaires à l'horizon 2022 (+2% de croissance annuelle).
Il s'agit, en effet, de ménager le territoire, de concilier contraintes naturelles et permettre l'accueil de nouveaux ménages, en priorité de jeunes loriolais.

- Accroître l'offre en logements

Le diagnostic a mis en évidence les pressions exercées sur le marché du logement : desserrement des ménages, vieillissement de la population, arrivée importante de migrants,...

La conjugaison de ces phénomènes amène le PLU à développer l'offre de logements sur son territoire pour accueillir ces populations.

Ainsi compte tenu des phénomènes de « consommation » des logements et des objectifs de croissance démographique, le potentiel de nouveaux logements du PLU est évalué entre 250 et 270 d'ici 2022 soit 25 à 27 logements par an.

- Répondre aux besoins en logements locatifs aidés

Définition de secteurs prioritaires par le biais de différents outils (Emplacements réservés, droit de préemption, servitudes de mixité sociale,...) tout en assurant la mixité sociale (éviter les phénomènes de concentration).

Les secteurs d'extension de l'urbanisation devront comporter 30% de logements locatifs aidés à partir d'une opération supérieure ou égale à 15 logements.

- Favoriser les parcours résidentiels

Le vieillissement de la population, et l'arrivée de jeunes migrants à Loriol du Comtat nécessitent une offre de logement spécifique. C'est pourquoi, le PLU de Loriol fait le choix de diversifier le parc en terme d'occupation (locatif privé et social, accession aidée ou libre) et en terme de typologie d'habitat (taille et nombre de pièces, habitat intermédiaire, habitat individuel groupé,...)

Afin de mener à bien cet objectif, la commune mène une politique foncière volontariste par l'acquisition de secteurs stratégiques à proximité du centre ancien.

ORIENTATION 3.2 - PROMOUVOIR UNE URBANISATION REFLECHIE DU TERRITOIRE COMMUNAL

- Densifier et restructurer les zones d'habitat existant

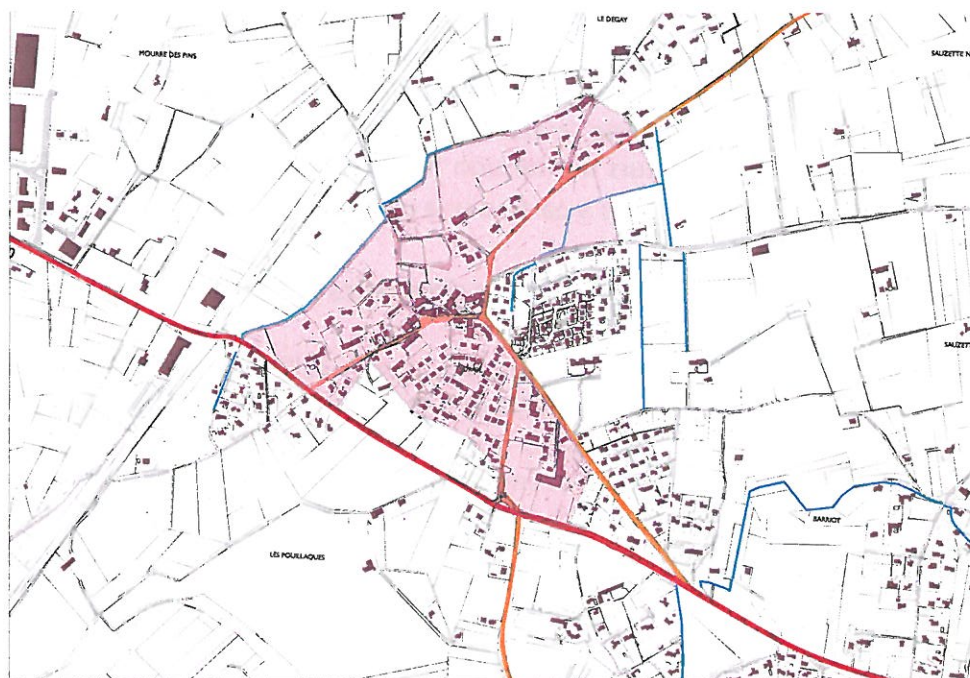


Urbanisation de type village-rue : avec alignement des façades

La commune connaît une urbanisation diffuse, des constructions sur de grandes parcelles fortement consommatrices d'espace et un développement qui s'est fait au fur et à mesure des opportunités foncières.

Il s'agit dans le cadre du PLU, de densifier ces zones, de combler «les dents creuses» tout en restructurant les secteurs via un traitement paysager et un maillage viaire.

Dans le centre ancien, l'espace public est restreint, il existe peu de rue de village entre les façades. La densification du centre ancien et de ses abords immédiats favorisera un alignement du bâti afin de créer une ambiance village.



- Proposer des formes urbaines adaptées, moins gourmandes en espace et agréables à vivre

L'optimisation de la ressource foncière permettra de se conformer aux exigences de la loi SRU et d'intégrer les modalités des lois Grenelle 1 et 2, par le biais d'un règlement adapté (COS, emprise au sol, hauteur des constructions, orientations d'aménagement précises sur des secteurs stratégiques).

- **Optimiser et recomposer l'espace en urbanisant les secteurs proches des équipements publics**

La commune de Loriol du Comtat se caractérise par un fort mitage de son espace agricole, plus particulièrement en entrée de ville est, en direction de Carpentras. Il s'agit donc de rompre avec ce mitage en privilégiant les secteurs constructibles à proximité du centre ancien.

A cet égard, les opportunités foncières attenantes au village feront l'objet d'une attention particulière visant à prolonger le centre bourg.

- **Rompre avec le développement de l'habitat le long des grands axes de communication**

Loriol a connu une phase d'expansion urbaine importante, conduisant à un mitage et à une urbanisation linéaire le long des axes. Ce développement pose aujourd'hui problème en terme de sécurité des accès (uniquement depuis l'axe de la RD 950), de consommation d'espace et d'économie de réseaux. Il s'agit donc de rompre avec cette logique d'urbanisation dans les nouveaux secteurs.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LIMITER LES RISQUES

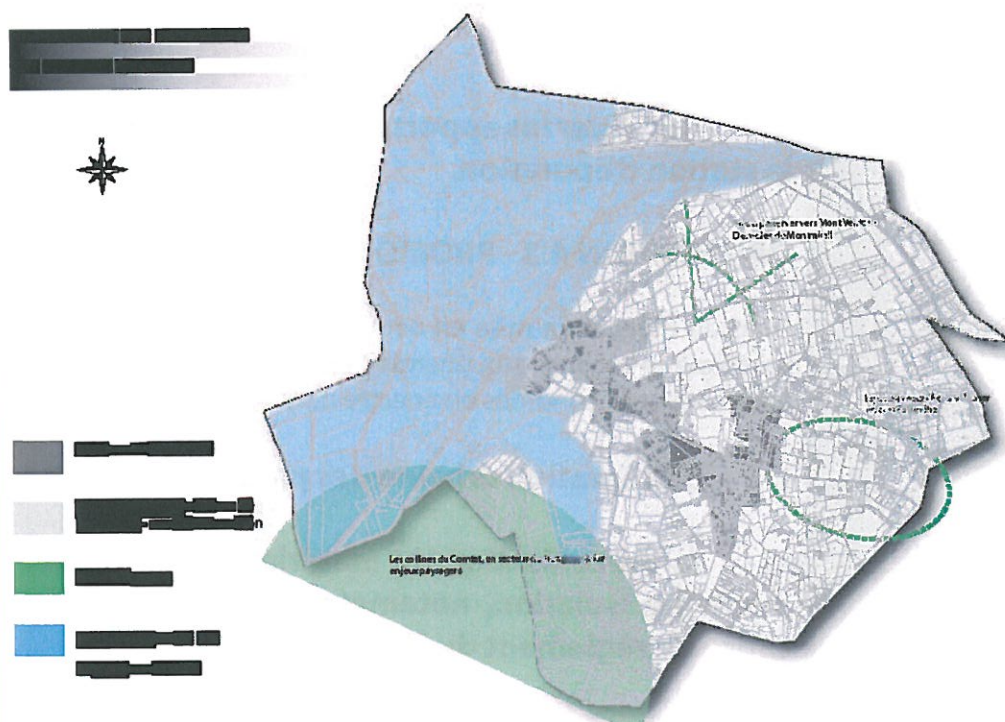


ORIENTATION 4.1 - PREVENIR LES RISQUES LIES A L'INONDATION

Loriol étant soumis au risque inondation, le PLU visera à protéger les personnes et les biens en interdisant ou en limitant (dans certains secteurs) l'urbanisation. Il s'agit notamment de :

- **Maintenir l'activité agricole sur les terres inondables**

Les espaces agricoles offrent des superficies perméables capables d'absorber une partie des crues, de ralentir l'avancée des eaux vers les zones urbanisées et de canaliser les flux dans les réseaux de fossés, de digues et les canaux. Il s'agit donc au vu du risque inondation grevant l'ouest du territoire communal, d'assurer le maintien de l'agriculture sur ces terres par un classement en zone agricole au PLU.



- **Interdire les constructions nouvelles et l'extension des habitations existantes en zone inondable**

Le territoire communal est concerné par un Plan de prévention des risques inondation «du Sud Ouest du Mont Ventoux» approuvé par arrêté préfectoral du 30 juillet 2007.

L'urbanisation de la commune prendra en compte les prescriptions du PPRI à la fois dans la définition de son zonage mais également dans la rédaction du règlement écrit.

- **Limiter l'imperméabilisation des sols pour assurer une meilleure gestion des eaux pluviales :**

- imposer une surface de pleine terre dans les nouvelles opérations,
- création de bassins de rétention ou noues paysagères ,
- utilisation de revêtements perméables.

ORIENTATION 4.2 - DISPOSER D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT PERFORMANT ET EN ADEQUATION AVEC LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS

- **Réhabiliter le réseau d'assainissement et promouvoir le raccordement progressif au réseau collectif des zones urbaines existantes.**

- **Anticiper les apports de population future par l'extension de la station d'épuration.**

ORIENTATION 4.3 - PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES

Dans un objectif de mise en oeuvre du Grenelle I et II de l'Environnement, le PLU privilégie le recours aux énergies renouvelables et encourage un habitat et des constructions économes en énergie notamment :

- **l'intégration urbaine des panneaux solaires en toiture ;**
- **la préconisation de matériaux et procédés permettant une meilleure isolation, notamment les toitures végétalisées dans le cadre du règlement du PLU ;**
- **encourager les «privés» à réaliser des constructions à énergie passive par un bonus du COS (dans la limite de 20% pour des bâtiments performants et recourant à des énergies renouvelables).**

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

SOUTENIR ET FAVORISER LE POTENTIEL ECONOMIQUE LORIOLAIS



ORIENTATION 5.1 - CONFORTER L'ACTIVITE AGRICOLE

Le PLU de Loriol du Comtat s'inscrit volontairement pour la pérennisation des espaces agricoles, afin de préserver à long terme cette activité économique traditionnelle.

- Veiller aux équilibres entre espaces urbanisés et agricoles

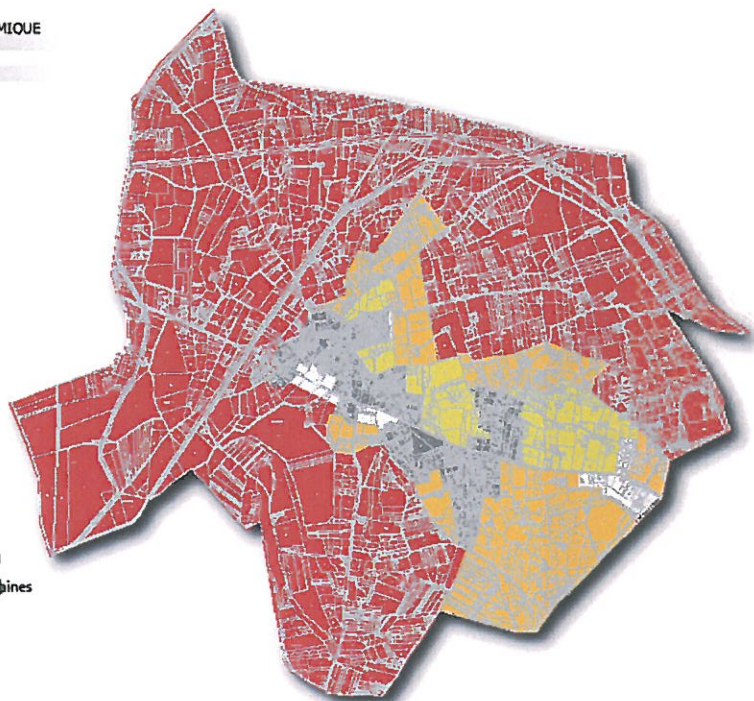
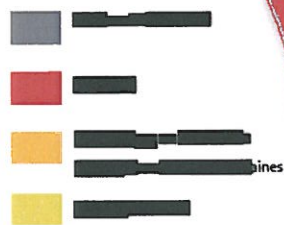
Il s'agit de cibler les consommations d'espace pour les secteurs d'extension urbaine sur des zones à faible enjeu agronomiques.

- Protéger les espaces agricoles structurants

Au delà des zones classées en AOC déjà ciblées, le PLU identifiera clairement les espaces à vocation agricole à protéger en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique.

Les espaces qui ont bénéficiés d'un investissement public (irrigation, accès,...) seront privilégiés.

En affichant cette volonté forte de pérennisation des terres agricoles par un classement strict, le PLU souhaite mettre un terme au développement des friches spéculatives et préserver son patrimoine agricole.



- **Assurer la pérennité et contribuer à la rentabilité des exploitations agricoles présentes sur le territoire loriolais.**

Le PLU affirme une volonté forte de soutenir et développer l'agriculture locale. L'agritourisme et les produits touristiques liés au terroir sont encouragés. Pour cela, le PLU identifiera d'une part les bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial pourront faire l'objet d'un changement de destination permettant ainsi de développer des activités parfois nécessaires à l'équilibre des exploitations. D'autre part, le règlement de la zone A au PLU autorisera la réalisation de chambres d'hôtes, gîtes, vente à la ferme sur l'exploitation. Cette disposition est renforcée par la réalisation d'un recensement du bâti agricole pouvant bénéficier du changement de destination au titre de l'article L. 123-3-1 du Code de l'Urbanisme.

ORIENTATION 5.2 - PERMETTRE LA RECONVERSION DE FRICHE INDUSTRIELLE

- **Emprise de l'industrie de feux d'artifices Ruggieri**

Le territoire de Loriol est le siège d'une ancienne base d'essais de feux d'artifices de l'entreprise Lacroix- Ruggieri.

Cette dernière a fermé ses portes en 2001, la reconversion de ce site se pose aujourd'hui de manière prégnante. La commune envisage l'implantation d'un parc photovoltaïque sur cette emprise après dépollution des sols et en partenariat avec un prestataire d'énergie solaire.

ORIENTATION 5. 3- SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Promouvoir la mixité des fonctions

Le PLU entend conforter et développer les activités commerciales et de services, en centre bourg et dans les futures zones d'habitat à proximité immédiate de celui-ci par le biais d'un règlement adapté.



- Requalifier la zone d'activité existante

La commune dispose d'une zone d'activité en entrée de ville Ouest relativement bien intégrée dans son environnement. Cependant, quelques délaissés doivent faire l'objet d'un traitement paysager dans le cadre d'orientation d'aménagement du PLU. Par ailleurs, une étude loi Barnier est menée afin de réduire les distances



- Développer les activités économiques dans le cadre d'une démarche qualitative

En lien avec la stratégie économique de la COVE, et en tenant compte de la Charte de qualité des parcs et quartiers d'activités économiques du Conseil Général de Vaucluse, la commune de Lorient du Comtat prévoit le développement d'activités économiques en entrée sud, route de Monteux intégrant un traitement architectural et paysager de qualité.